

L'ajournement

M. Corbett: Monsieur le Président, j'espère que mon temps de parole sera prolongé pour compenser le temps perdu.

● (1810)

J'ai signalé avec quelque inquiétude, le 26 janvier dernier, les problèmes auxquels se heurtent dans le pays les travailleurs des chantiers navals, notamment dans le nouveau secteur de la construction navale. J'ai demandé au ministre responsable de l'industrie et du commerce si l'on pouvait faire quelque chose pour venir en aide aux travailleurs de chantiers navals actuellement sans emploi dans le pays. Manifestement, j'en ai déduit, d'après sa réponse, comme l'on fait des milliers de travailleurs de chantiers navals au chômage, que cette question ne l'intéressait nullement et que le gouvernement ne l'envisagerait même pas d'un œil favorable dans l'avenir immédiat.

Cela va tout à fait à l'encontre des déclarations faites par le passé par le ministre responsable de notre politique en matière de construction navale. Il m'a répété pendant des mois que le gouvernement portait réellement un vif intérêt à la situation des chantiers navals dans le pays et au fait que le chômage y est particulièrement fort.

Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, le gouvernement a annoncé ce qu'il a appelé le Programme de projets spéciaux de relance. Il y a affecté environ 630 millions de dollars mais, malheureusement, il n'a pas jugé bon de se servir de la moindre partie de ce montant pour donner de véritables emplois à ces travailleurs des chantiers maritimes pour la construction de nouveaux navires.

Je voudrais donner à la Chambre quelques exemples des projets qui ont été lancés et dont pas un seul, et cela m'étonne beaucoup, n'a été confié au chantier maritime de Saint-Jean. Pourtant, d'après ce que le gouvernement avait annoncé avec grand tapage, il devait être l'un des principaux bénéficiaires du programme de construction de frégates. Nous espérons que ce programme sera entrepris l'automne prochain avant la fin d'octobre, même si le gouvernement fédéral n'a toujours pas pris de décision définitive à ce sujet. Si j'ai bien compris, c'est toujours ce qu'il compte faire.

Puisque le chantier de Saint-Jean est maintenant presque complètement inactif faute de travail, il y a dans la région des centaines de travailleurs en chômage qui devraient normalement travailler au programme de construction de frégates quand il sera lancé. Ils craignent que, si rien ne se produit d'ici l'automne prochain, au moment où l'en doit passer à l'exécution, un grand nombre de leurs travailleurs spécialisés auront quitté leur emploi, se seront orientés vers d'autres secteurs de la construction au Canada ou seront peut-être même partis à l'étranger. Par conséquent, une foule de travailleurs étrangers obtiendront les emplois de ceux qui devraient normalement travailler à la construction des frégates.

Permettez-moi de signaler que, sur la somme de 630 millions de dollars accordée initialement au ministère des Transports pour la construction de nouveaux navires, 376 millions de dollars seulement ont été alloués jusqu'ici, principalement au Québec. Un faible montant a été attribué à Halifax, une somme appréciable à la Colombie-Britannique, une somme moins élevée à l'Ontario, c'est-à-dire à un projet de peu

d'envergure à Pictou et une certaine somme a été allouée pour la construction de barges, apparemment à Thunder Bay.

Il reste encore une somme importante qui n'a pas été engagée et qui devait servir à des projets comme la construction de brise-glace lourds du type 1200, de petits navires de servitude du type 800, au réaménagement de deux brise-glace, et à la construction d'un nombre non précisé de petits navires côtiers.

Je recommande au gouvernement d'envisager sérieusement d'engager une partie de cet argent—pas la totalité, loin de là—à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). J'espère que le secrétaire parlementaire ne viendra pas nous rabâcher encore une fois que le chantier naval de Saint-Jean a bénéficié d'un traitement de faveur dans le cadre du programme de construction des frégates annoncé l'année dernière par le ministre, car, en réalité, ce sont les chantiers navals du Québec qui ont obtenu la part du lion dans cette affaire.

Si je sais que les travailleurs de Saint-Jean, et c'est aussi mon cas, félicitent le gouvernement d'avoir accepté la meilleure soumission et adjugé le contrat à l'un des constructeurs les plus compétents au monde, témoignant ainsi de la valeur de ses travailleurs, il reste que le gros des travaux qui découleront du programme seront exécutés au Québec. C'est une chose qu'il faut prendre en considération.

● (1815)

En dernier lieu, je demanderais au gouvernement de combler une grave lacune du programme. Il s'agit des navires qui auraient normalement dû être construits dans les chantiers navals canadiens offrant ainsi de l'emploi à des milliers de Canadiens, mais qui seront construits à l'étranger. Le gouvernement est en train de subventionner des chantiers maritimes étrangers. Et pendant ce temps, des milliers de nos travailleurs perdent leur emploi dans nos chantiers navals. C'est tout à fait déconcertant. Je demanderais au secrétaire parlementaire d'examiner lui-même ces deux questions qui préoccupent les travailleurs canadiens.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de représenter ses électeurs avec autant d'enthousiasme. Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement se soucie sérieusement de la situation de l'emploi dans le secteur de la construction navale, surtout sur la côte est. Il est cependant regrettable de voir que le député ne semble pas avoir prêté attention aux nombreuses initiatives que nous avons prises ces dernières années pour alléger le fardeau des travailleurs dans les chantiers navals. En fait, n'eût été la réaction rapide que nous avons eue face à la récession mondiale qui a frappé le secteur de la construction navale, nos chantiers navals demeureraient probablement oisifs durant les prochaines années. Simplement pour rafraîchir la mémoire du député, je rappelle brièvement certaines de ces initiatives.

En avril dernier, le gouvernement a lancé le programme spécial de relance en vertu duquel il a annoncé son intention de faire l'acquisition de bâtiments pour la garde côtière et de remettre en état ceux qu'il possède à l'heure actuelle avec des crédits de 700 millions de dollars répartis sur une période allant de 1983-1984 à 1987-1988. C'est là une initiative fort louable.